



Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes

Rapport d'activité 2018

[Nom du service] **La Marelle**

Date de publication : 01/03/2019

2018 EN SYNTHÈSE

■ REGARD(S) SUR L'ACTIVITE REALISEE

Nous avons réalisé notre activité à +1,75% soit 665 journées supplémentaires.

70 enfants ont été admis, 32 dans le cadre d'une AED et 38 en AEMO ;

Au total, dans l'année 224 enfants ont été accompagnés.

A la demande du Conseil Départemental et au regard des transformations mise en œuvre dans les STASE, il a été demandé aux services habilités d'expérimenter une nouvelle formalisation des contractualisations D'AED.

Par conséquent, le contrat d'AED entre l'ASE et les parents est signé dans nos services alors que nous ne sommes que « prestataires ».

Ces nouvelles modalités nous mettent à une place qui n'est pas la nôtre. Quel est le sens d'un contrat où l'une des deux parties est absente ? Que comprennent les familles ?

Les compressions financières drastiques, les départs massifs des agents du Conseil Départemental font rejillir sur les services habilités des tâches nouvelles, une pression permanente où nous pouvons avoir l'impression que les exigences et la rigueur ne concernent que nos services.

■ LES PERSONNES ACCUEILLIES

Profil type du mineur accueilli en 2018

C'est un garçon de 4 ans qui vit avec sa mère et qui a été signalé par la PMI pour des troubles en lien avec la psychopathologie de la mère. La mesure d'AEMO s'exercera pendant environ 28 mois et prendra fin soit car l'évolution de la situation sera positive soit du fait d'un placement préparé avec la mère et l'enfant.

■ FOCUS SUR LES PROJETS REALISES

2018, un grand moment, l'installation dans nos nouveaux locaux :

Après plus de 50 ans passés à Sceaux dans une maison du centre-ville, nous avons emménagé à Bagneux.

Rapidement, les pincements au cœur, les regrets, les appréhensions ont laissé place à l'installation.

L'absence de jardin a été largement compensée par la clarté, l'espace et la sécurité des locaux.

Les salariés ont fait des suggestions relatives à l'organisation de l'espace, avec une partie consacrée à l'accueil du public (salle d'attente, d'entretien, espace petite enfance, mais aussi cuisine pour les familles) et un espace pour les salariés avec des bureaux et non des tables anciennes, un ordinateur pour chacun (avec la formation qui va avec), des rangements...

350 m2 de plain-pied, mais avec des espaces dissociés, le choix du mobilier, les couleurs, les jeux ont apporté une autre manière d'appréhender l'accompagnement des familles.

Les accueillir consiste à assurer leur sécurité, permet le regard de tous les professionnels, insistant ainsi sur la dimension institutionnelle de la mesure éducative, mais aussi de développer plus facilement des activités créatives et collectives.

■ LA DYNAMIQUE RH

Nous assistons à une grande stabilité de toutes les catégories de personnel confondues.

Une éducatrice a été embauchée.

Une nouvelle psychologue a été embauchée suite au départ d'une autre vers un poste en CMP.

SOMMAIRE

[année] EN SYNTHÈSE	2
CADRE D'INTERVENTION	6
L'Association	7
Présentation synthétique du service	8
BESOIN DU PUBLIC ET ACTIVITE	9
Chiffres clefs : besoins et activité	10
Analyse de l'activité réalisée	11
LES PROJETS REALISES ET LA VIE DE L'INSTITUTION	15
Les projets collectifs	Erreur ! Signet non défini.
Les activités individualisées	Erreur ! Signet non défini.
La vie de l'institution	16
LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES	20
L'équipe et les intervenants	21
Analyse financière	23
L'AMELIORATION CONTINUE	25
Le plan d'amélioration	26
Les principaux axes d'améliorations	Erreur ! Signet non défini.
Etat des lieux des actions et des mises en œuvre	Erreur ! Signet non défini.
LES PERSPECTIVES	28
Projets et perspectives	29

CADRE D'INTERVENTION

L'Association

L'AVVEJ, créée en 1952, est une association reconnue d'utilité publique.

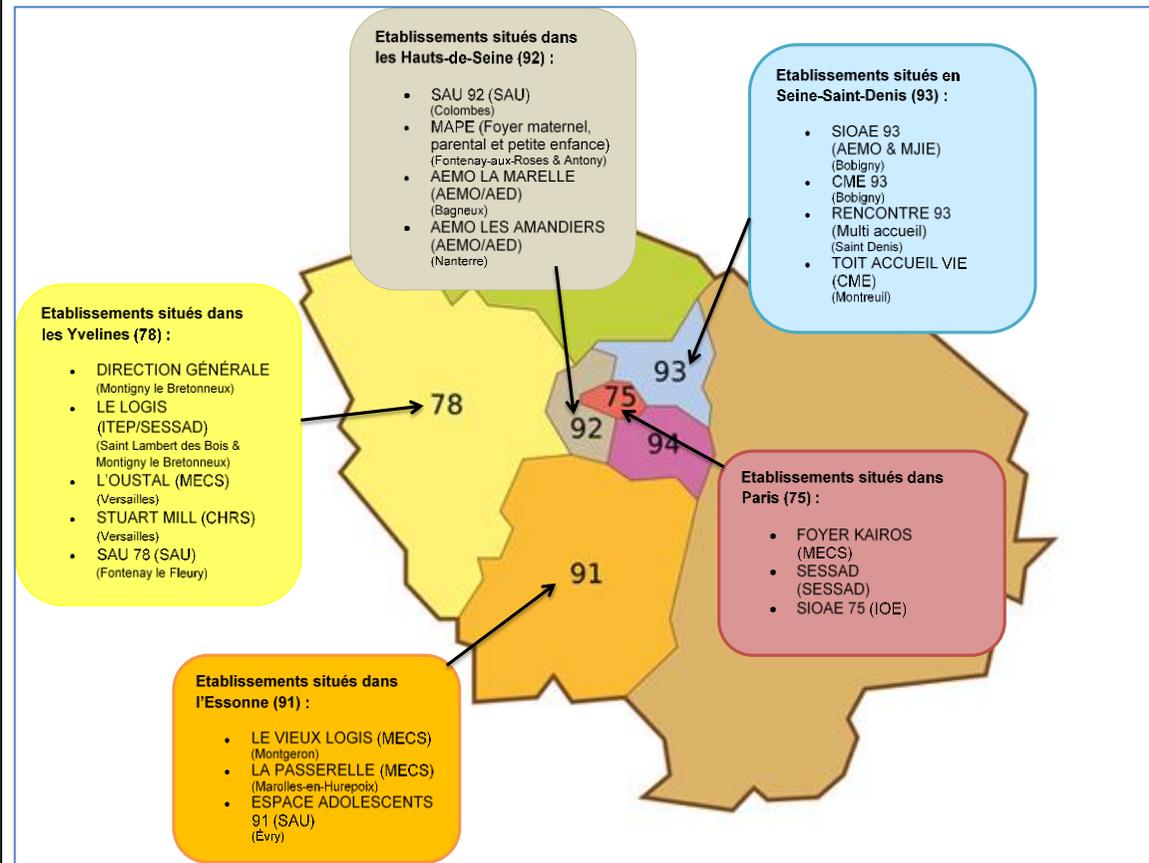
Elle est implantée dans **5 départements Franciliens** avec **130 membres associés, 18 établissements, 750 salariés**, qui accompagnent **4000 enfants et adultes** par an.

Le projet associatif est construit autour de **4 options fondamentales** qui inspirent les projets de chaque établissement :

- **Le pari d'un avenir pour tous**
- **L'engagement aux côtés des personnes accueillies**
- **Le développement d'une solidarité humaine et institutionnelle**
- **Une exigence au service des personnes accueillies**

L'AVVEJ anime et développe des actions à destination des enfants, adolescents et adultes à travers :

- **La prévention et le soin dès la petite enfance**
- **L'accueil et la protection, des enfants des adolescents et des adultes**
- **Le soutien aux parents et à la famille**
- **L'éveil aux savoirs et l'accompagnement vers l'insertion**
- **Le développement de la vie sociale et de la citoyenneté**



Présentation synthétique du service

Le service « AEMO de Sceaux » devient « La Marelle » en janvier 2018 en s'installant à Bagneux dans des locaux plus adaptés à nos missions et donnant les garanties d'accessibilité handicapés et de sécurité.

Missions :

La Marelle est un service de protection de l'enfance qui intervient à la demande d'un juge des enfants ou de l'ASE pour exercer des mesures éducatives, AEMO ou AED.

Accompagner les familles dans l'évaluation de leurs difficultés et les soutenir dans la réalisation des changements

Spécificité du service :

- Accompagnement d'enfants âgés de 0 à 6 ans (à l'admission) et de leur famille
- Non sectorisation pour permettre, en cas de déménagement de la famille, la poursuite de l'accompagnement le temps nécessaire au relai avec un service de proximité.
- 104 Mesures familiales, (soit environ 160 enfants), sont exercées par 11 éducateurs. Les moyens alloués à la prise en charge éducative sont renforcés au regard du très jeune âge des enfants.

Modalités d'intervention :

- Rencontres au service et à domicile
- Mise en place d'atelier enfants, parents / enfants
- Sorties éducatives
- Partenariat avec les professionnels qui interviennent dans l'environnement de l'enfant.

BESOIN DU PUBLIC ET ACTIVITE

Chiffres clefs : besoins et activité

168 enfants accompagnés / par mesures (stock)

- **Tranche d'âge :**
 - 0 à 3 ans 30,3 %
 - 3 à 6 ans 45,8 %
 - 13 à 16 ans 0,6 %
 - 16 à 18 ans /

- **Répartition par genre**
 - Garçons = 86 Filles = 82

- **Institut ou personne à l'origine de l'intervention :**
 - Etablissements de santé (CMP, Hôpitaux PMI) 42%
 - Etablissements scolaires : 25,6%
 - EDAS, Familles, autres : 32%

- **Difficultés relevées :**
 - Carences éducative
 - Troubles du comportement

- **Principales difficultés pour les familles :**
 - Conflit conjugal
 - Psychopathologie
 - Problème de logement
 - Situation administrative non régularisée

- Taux d'activité en n-1 = 154 **enfants**
- Nombre d'enfants accompagnés dans l'année (flux) = 222
- Durée accompagnement des mesures terminées
 - AEMO : 28 mois
 - AED : 26 mois
- Mesures en attentes : 0

- **Lieu de résidence des enfants :**
 - Au domicile de la mère 42 %
 - Au domicile du père 10 %
 - Au domicile du couple 41 %
 - Garde alternée 0,6 %
 - Tiers digne de confiance 4,7 %

- **33 % de mesures terminées dans l'année (soit 54 mesures)**
 - AED = 30/54
 - AEMO = 24/54

- **Motif de l'interruption**
 - Evolution positive 28 %
 - Demande de la famille 16 %
 - Déménagement 7 %
 - Impossibilité de coopérer 31%
 - Majorité 00
 - Placement
 - Préparé 7 %
 - Urgence 5 %

Analyse de l'activité réalisée

Regard sur la dynamique de l'activité réalisée

- Evolution du taux d'activité (au 31 déc)

Année	AEMO	AED
2018	92	74
2017	79	76
2016	60 familles	44 familles

Jusqu'en 2016, nos statistiques faisaient apparaître le nombre de familles c'est ce qui correspond à notre agrément soit 104

Année	Filles	Garçons
2018	71	95
2017		





LES PROJETS REALISES ET LA VIE DE L'INSTITUTION

La vie de l'institution

Participation des personnes accueillies

Modalités d'expression des parents :

L'équipe, accompagnée par un stagiaire CAFERUIS a mis en place les modalités d'expression des familles accompagnées dans le service.

Le choix s'est porté sur

- l'élaboration d'un questionnaire relatif à « l'accueil dans notre service »

Ce questionnaire a été adressé à toutes les familles, les réponses ont été analysées par les professionnels.

- L'invitation des parents à une réunion, un samedi matin pour échanger sur les résultats du questionnaire mais surtout développer leur implication au sein de l'institution, de mettre à profit leur expérience de vie pour faire évoluer nos pratiques professionnelles. Nous avons reçu 30 réponses sur 104 envois et 4 parents se sont proposés pour participer au groupe d'expression et 3 se sont présentés le samedi 10 novembre.

Le questionnaire a servi de support pour commencer l'échange, puis, au fil du temps, chacun a donné son avis ou a fait part de son témoignage sur le premier rendez-vous au service.

Il ressort que cette première rencontre, (dans un service de protection de l'enfance) est bien sûr

source d'inquiétude ; le stress qui en découle majore les difficultés de compréhension.

Au terme ce premier entretien les 3 parents présents ont pu dire qu'ils avaient été entendus par des professionnels bienveillants.

L'ouverture de l'institution sur l'extérieur

Travailler en milieu ouvert nécessite un large partenariat avec les services impliqués auprès de l'enfant et de sa famille. Ce partenariat permet de rassembler les éléments d'observation de tous les professionnels pour déterminer des orientations de travail et des prises de décision.

Dans le cadre de l'audit, il nous a été demandé de formaliser des outils répertoriant nos principaux partenaires et mettre en place des conventions avec certains.

Nous avons dans ce cadre formalisé une convention partenariale avec l'établissement « coup d pouce » de l'association « les Apprentis d'Auteuil »

Il s'agit d'un relai parental qui propose une mise à l'abri, décidée volontairement par les parents, pour un temps court, en cas de maladie d'un parent, une hospitalisation ou la nécessité d'une séparation parent/ enfant temporaire.

L'accueil se fait jour et nuit, les fratries sont privilégiées et les enfants continuent à se rendre à la crèche, l'école, au centre de loisirs.

Le lien avec les parents est maintenu soit par téléphone soit sur place.

Cette mise à l'abri rapide qui ne nécessite ni Accueil Temporaire (AT), ni Ordonnance Provisoire de Placement (OPP) est un outil de prévention de la maltraitance et parfois une première amorce de séparation avant un placement.

La participation active des parents à cet accueil est sécurisante pour l'enfant.

2018 ; éléments de réflexion

Depuis quelques années, mais plus sensiblement encore en 2018, nous avons été confrontés à des situations familiales qui nécessitent interrogations, réflexions, et propositions de la part des équipes. Si jusqu'à récemment, nos services étaient encore « protégés » des restrictions budgétaires du département en matière de protection de l'enfance, nous avons tout au long de l'année eu à déplorer des problématiques nouvelles.

En effet, nous avons été interpellés par plusieurs familles monoparentales des Amandiers ou de la Marelle, qui se sont vu refuser le renouvellement de leur hébergement au 115. Les critères qui définissent la vulnérabilité existent depuis 2005, mais à notre connaissance n'étaient pas appliqués dans ce département. Ainsi, dans l'urgence, nous avons financé quelques nuitées d'hôtel pour réfléchir avec la famille à une proposition d'hébergement compatible avec notre mission de protection de l'enfance.

D'autres nuitées à l'hôtel ont été prises en charge par nos services sur la ligne budgétaire « dépannage familles ». Qu'il s'agisse d'une mise à la porte par un hébergeant, un compagnon ou dans le cadre de mise à l'abri suite à des violences conjugales, nous avons dans l'urgence privilégié l'hébergement à l'hôtel plutôt que d'emblée aller vers une mesure de placement de l'enfant. Dans deux situations seulement, le placement a été requis dans un second temps, non pas pour une question d'hébergement mais après évaluation d'une situation de danger nécessitant la protection de l'enfant.

Autre situation qui nous amène aujourd'hui à être force de proposition. Comme dans de nombreux logements de la région parisienne, plusieurs familles ont eu leur appartement envahi par des punaises et ce, de façon massive pour certaines, ce qui a nécessité de trouver un hébergement pour 48 heures afin d'assurer une désinsectisation efficace.

Ce fléau a des conséquences importantes outre la douleur des piqûres car il oblige à l'éviction des enfants des crèches, des écoles, les TISF suspendent leur intervention, les éducateurs sont réticents à l'idée d'intervenir au domicile. Sans compter les parents, obligés de s'absenter de leur emploi pour garder leurs enfants et engager des frais pour se débarrasser des punaises. D'autre part, pour une efficacité maximum du traitement mais aussi pour limiter les conséquences des produits toxiques sur les enfants, il est nécessaire que pendant 48h la famille quitte son logement. Or, on observe dans ces situations, combien le plus souvent ces familles sont isolées et ne possèdent pas de relais à même de leur offrir un accueil provisoire.

Enfin, nous exerçons quelques mesures où le parent qui n'a pas la résidence de l'enfant vit en province ou en région parisienne mais dans des conditions ne permettant pas d'accueillir son enfant (hébergement chez un tiers, CHRS, absence de domicile fixe). Si nous pouvons organiser à l'occasion des rencontres parent-enfant au service, nous déplorons que les droits d'hébergement ne puissent s'exercer pour des raisons matérielles alors que ces temps partagés dans de bonnes conditions favorisent un lien avec l'enfant et évite une distanciation voire un délaissement préjudiciable à l'enfant.

C'est notre pratique au plus près des préoccupations du public qui nous permet d'être force de proposition auprès des financeurs ; Contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, les réalités psycho sociales, la souffrance des enfants, ne se résolvent pas avec des DIPC, des PEP, des procédures...

Nous avons contacté un bailleur social pour obtenir un studio en bail associatif et réaliser notre projet.

LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES

L'équipe et les intervenants

Composition de l'équipe

1 directrice (en partage avec les Amandiers), 2 chefs de service, 11 éducateurs, 2 psychologues, 1 secrétaire de direction, 2 agents administratifs, 1 comptable, 1 agent de service, 1 agent d'entretien

La formation

Bien qu'une partie importante de l'équipe soit expérimentée, la question des écrits professionnels demeure une préoccupation pour tous.

3 journées ont permis :

- D'aborder le cadre juridique et les impacts des différentes lois de protection de l'enfance (2002, 2007, et 2016) sur les écrits professionnels
- D'analyser le contexte de la situation, l'objectif de l'écrit, et la place du rédacteur
- De sélectionner et classer les informations
- De construire un plan avec des paragraphes et des transitions
- De travailler la syntaxe, le vocabulaire spécifique

Ces temps de formation et de partage enrichissent les pratiques professionnelles mais aussi permettent une meilleure cohérence dans les écrits et du lien entre les éducateurs qui parfois dénoncent une solitude dans leur travail.

Depuis le déménagement, chaque bureau est équipé d'un ordinateur ; 4 éducatrices ont bénéficié d'une formation intitulée « mes premiers pas avec mon PC » dispensée par notre prestataire informatique

L'appréhension a laissé place au désir d'apprendre grâce à un formateur patient, disponible, capable de se mettre à la portée de toutes, sans jugement.

Depuis, et avec le soutien d'une des secrétaires, chacune se saisit de cet outil incontournable de notre pratique professionnelle.



Analyse financière

Budget et source de financement

Le financement des mesures d'AEMO et d'AED provient du département des Hauts de Seine en grande partie ; toutefois, n'étant pas sectorisés, nous recevons des prix de journée d'autres départements.

Groupe I : le montant des dépenses s'élève à 37 688 €, pour un budget exécutoire de 46 872€ et ce malgré l'aménagement de nos nouveaux locaux.

Groupe II : le montant des dépenses s'élève à 911 981€ pour un budget exécutoire de 924 606€. Cet écart s'explique notamment par une baisse de charges sociales

Groupe III : le montant des dépenses s'élève à 260 244 € pour un budget exécutoire de 214 924€. Cet écart de 21% s'explique par plusieurs facteurs ; Nous avons restitué un véhicule de location de façon anticipée, après avoir fait remis la carrosserie en état. (Véhicule trop volumineux)

Le déménagement a nécessité la réinstallation de la téléphonie et, nous avons omis d'inscrire au BP 2018, la taxe foncière. (taxe que nous n'avions jamais payée à sceaux)

Regard sur le résultat financier

Au total, nous obtenons un résultat comptable déficitaire (27 594€) mais qui présente un résultat à affecter excédentaire de 7 119 € en tenant compte du résultat de l'année n-2.

Point sur les investissements

Le déménagement a donné lieu à quelques investissements. Il s'est agi d'équiper chaque éducateur d'un poste informatique, et d'un siège de bureau.

Une imprimante multi fonction et une grande table de réunion sont venues compléter ces investissements.



L'AMELIORATION CONTINUE

Le plan d'amélioration

Audit

Le service a fait l'objet d'un audit conjoint DPJJ et Conseil Départemental en 2017.

Le 23 janvier 2018, nous avons produit une lettre d'instruction précisant notre plan d'action et le 17 décembre, nous avons fait parvenir à la DPJJ les documents de mise en œuvre du plan d'action.

Le 4 février 2019, le directeur interrégional de la DPJJ clôturait l'audit au regard des éléments communiqués.

LES PERSPECTIVES

Projets et perspectives

Un studio en location

Nous avons sollicité le bailleur social AXIMO, pour obtenir un logement T1 en bail associatif. Il s'agira d'un hébergement temporaire, situé à une certaine proximité du service mais aussi accessible aux familles accompagnées par « les Amandiers ». Meublé succinctement il permettra une mise à l'abri très temporaire d'une famille, avec la présence très régulière de l'éducateur référent. Le loyer et les charges seront financés par notre service avec, en fonction de la situation, une participation financière de la famille.

Le bailleur a entendu favorablement notre demande et d'ailleurs, vient de nous proposer un T1 à Gentilly.

Les éducateurs des Amandiers et ceux de la Marelle vont travailler ensemble à l'élaboration d'une charte et d'un contrat de séjour pour que cet outil fasse partie intégrante de notre accompagnement éducatif.